



Assemblée générale

Distr. générale
15 avril 2014
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 1^{er} avril 2014, à 10 heures

Président : M. Lasso Mendoza. (Équateur)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Rapport préliminaire sur les activités et le résultat de la mission du Comité en Nouvelle-Calédonie

Séminaire régional pour le Pacifique

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elle doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-28963 (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour est adopté.
2. **Le Président** informe le Comité que la délégation du Brésil a fait part de son souhait de participer aux travaux du Comité en qualité d'observateur.

Rapport préliminaire sur les activités et le résultat de la mission du Comité en Nouvelle-Calédonie

3. **M. Koroma** (Sierra Leone) dit que la mission qu'il a conduite avait pour objectif d'obtenir des informations sur le processus d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie, notamment en ce qui concerne l'analyse de la liste électorale spéciale pour les élections provinciales du 11 mai 2014.

4. Des réunions ont eu lieu du 10 au 15 mars 2014 avec tous les acteurs concernés par le processus de décolonisation, ainsi qu'avec les responsables du Gouvernement français à Paris le 17 mars. Bien que, au départ, certains acteurs politiques aient considéré la mission avec méfiance et l'aient soupçonnée de manquer d'impartialité, elle a réussi à les convaincre de sa neutralité et une réunion additionnelle avec les parties prenantes ayant auparavant manifesté leur réticence a été organisée à la dernière minute pour qu'elles participent au dialogue sur la question de savoir comment mieux gérer le processus politique.

5. Le rapport final donnera des informations détaillées sur les problèmes rencontrés. La mission a notamment relevé des différences d'interprétation au sujet de la liste électorale spéciale et des problèmes au sujet du travail des commissions administratives d'examen ainsi que le manque d'informations appropriées – notamment la date d'arrivée sur le territoire, de l'installation et de la première inscription des personnes – pour garantir l'efficacité de l'examen de la liste électorale spéciale; et l'inexistence d'une formation spécialisée pour les membres des commissions administratives et des difficultés pour atteindre les électeurs se trouvant dans des endroits isolés. La mission a en outre été informée d'autres éléments de préoccupation, y compris l'augmentation présumée de la circulation d'armes légères et de munitions, l'insuffisance des possibilités de formation à l'intention des Kanak, un afflux d'immigrants et la difficulté pour la population kanak et d'autres groupes d'immigrants de préserver leur identité.

6. Nonobstant ces préoccupations, des progrès considérables ont été accomplis dans l'application de l'Accord de Nouméa. L'Université de Nouvelle-Calédonie offre maintenant une formation dans les enseignements secondaire, supérieur et professionnel et des possibilités de recherche à environ 3 000 étudiants. Le programme « Cadres Avenir » forme les membres des populations kanak et française pour leur permettre de participer au processus politique, et les jeunes bénéficient d'une formation professionnelle dans le cadre du programme de protection établi à leur intention. De plus, le complexe industriel de plusieurs millions de dollars, Koniambo Nickel SAS, qui doit fonctionner sur la base des principes du développement durable, a été conçu dans le but de faire de la Nouvelle-Calédonie l'un des principaux producteurs mondiaux de nickel.

7. Un certain nombre de responsabilités ont été transférées par le Gouvernement français au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, notamment l'éducation, la santé et l'administration locale, bien que les responsabilités souveraines telles que la défense, l'économie et les affaires étrangères restent aux mains de la Puissance administrante. La mission a noté que les échanges entre les populations kanak et française, tout comme entre les groupes favorables à l'indépendance et ceux qui s'y opposent, sont sains. Elle partage l'avis de ceux qui demandent la poursuite du dialogue pour préserver la paix et l'harmonie en Nouvelle-Calédonie, prend note des préparations de la phase finale de la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa, reconnaît les efforts constants du Gouvernement français pour rééquilibrer les disparités économiques de la population kanak

8. **Le Président** dit que le rapport final de la mission sera disponible à la prochaine séance plénière en juin.

9. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée), rappelant que l'Accord de Nouméa arrivera bientôt à échéance, dit qu'il appartient à la Puissance administrante de s'assurer que la liste électorale spéciale dont dépend le référendum prochain est correcte. Il est à espérer que le rapport final fera état de la nécessité d'améliorer la formation et de renforcer les capacités de la population kanak afin de faciliter sa participation à la gouvernance future de la Nouvelle-Calédonie. Les programmes mis en exergue par le représentant de la Sierra Leone sont également importants et devraient être pris en compte dans un rapport futur sur la Nouvelle-Calédonie,

conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

10. Enfin, il convient de rendre hommage au Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie pour son aide précieuse sans laquelle la mission n'aurait pu avoir lieu.

Séminaire régional pour le Pacifique (A/AC.109/2014/17)

Directives, règlement intérieur et ordre du jour du séminaire

11. **Le Président** attire l'attention sur les directives, le règlement intérieur et l'ordre du jour provisoire du séminaire qui figurent dans le document A/AC.109/2014/17. Le texte est essentiellement le même que les années précédentes, à l'exception du lieu, des dates et des langues qui seront utilisées dans le cadre du séminaire; les langues de travail seront l'anglais et l'espagnol, le Président ayant l'intention de diriger les débats dans cette langue. Il suppose que le Comité souhaite approuver les directives, le règlement intérieur et l'ordre du jour du séminaire.

12. *Il en est ainsi décidé.*

Composition de la délégation officielle

13. **Le Président** rappelle que la délégation officielle du Comité au séminaire est composée du Président et des membres du Bureau, plus un membre de chacun des groupes régionaux représentés au Comité. En conséquence, il est nécessaire de sélectionner les représentants du Groupe des pays d'Afrique, du Groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe des pays d'Europe orientale étant représenté par la Fédération de Russie, le seul membre qu'il compte au Comité.

14. **M^{me} Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) dit que, s'il n'y a pas d'autres candidats pour l'Amérique latine et les Caraïbes, sa délégation serait heureuse de représenter ce groupe de pays au séminaire.

15. **Le Président** demande instamment aux trois groupes régionaux de procéder aux consultations nécessaires pour présenter sans retard les candidatures officielles. L'Organisation des Nations Unies prendra en charge les frais de voyage de la délégation.

Invitations à des experts et des organisations

16. **Le Président** dit que le Bureau a décidé de maintenir la pratique du Comité d'adresser des invitations au séminaire à des experts sélectionnés et aux représentants d'organisations non gouvernementales. Il suppose que le Comité souhaite l'autoriser à finaliser la liste des experts et organisations invités au séminaire.

17. *Il en est ainsi décidé.*

18. **Le Président**, rappelant que le Comité possède une base de données d'experts compétents dans les domaines intéressant ses travaux, renouvelle son invitation à tous les membres du Comité de soumettre les noms d'experts indépendants de leur pays ou de leur région en vue de les inclure dans la base de données et de les prendre éventuellement en considération pour des séminaires ultérieurs.

19. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que, les années précédentes, la contribution de certains experts a été faible. Il est donc important de veiller à ce que les experts appropriés participent au séminaire afin de parvenir à un résultat positif.

Invitations aux représentants de territoires non autonomes

20. **Le Président** dit que, suivant la pratique établie par le Comité, des invitations au séminaire seront également adressées à tous les fonctionnaires élus et nommés des territoires non autonomes ainsi qu'aux États Membres qui ne font pas partie du Comité, aux Puissances administrantes, aux institutions spécialisées du système des Nations Unies et à certaines organisations régionales. L'Organisation des Nations Unies n'assumera les frais de voyage que de trois experts, de trois organisations non gouvernementales et des représentants des territoires non autonomes. Il suppose que le Comité souhaite maintenir cette pratique.

21. *Il en est ainsi décidé.*

22. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que le Président devrait prendre contact avec les Puissances administrantes pour les encourager à participer activement au séminaire.

La séance est levée à 11 h 20.